

ENGAGEMENT DE CAUTION

NATURE ET ETENDUE DU CAUTIONNEMENT

Code civil Art. 2011:

Celui qui se rend caution d'une obligation se soumet envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même.

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

L'OFFICE PUBLIC DE L' HABITAT DES HAUTES PYRENEES (OPH 65), dont le siège social est situé 28, rue des HARAS à TARBES

Représenté par son Directeur Général.

Ci-après désigné par les mots « le bailleur »

Et

- ✓ NOM :
- ✓ PRENOM :
- ✓ DATE DE NAISSANCE :
- ✓ ADRESSE :

Ci-après désigné par le mot « la caution »

Déclare par la présente me porter caution personnelle et solidaire, avec renonciation au bénéfice de discussion (1) et de division (2) en garantie de toutes les sommes qui pourront être dues au titre de l'engagement de location portant sur le logement sis :

.....
à

LOGEMENT RÉF. CONTRAT N°

QUE M.

A CONCLU EN DATE DU

ET PRENANT EFFET AU

Je reconnais expressément en avoir reçu copie.

1. Bénéfice de discussion : permet à la caution d'exiger que le débiteur soit poursuivi en premier lieu.

2. Bénéfice de division : permet la division de la dette entre toutes les cautions lorsqu'il existe plusieurs cautions et qu'une seule est poursuivie.

Mon engagement porte sur le montant du loyer, s'élevant ce jour à €(1), révisé conformément à la législation en vigueur et aux clauses de la convention passée entre l'Office et l'Etat. Il porte également sur les suppléments de loyers, charges, réparations locatives, frais de réfection, intérêts ainsi que sur toutes les conséquences pécuniaires de la résiliation du bail.

Je confirme avoir parfaite reconnaissance de la nature et de l'étendue de mon engagement, conclu pour une durée de 3 ans, à compter du

Je réglerai les sommes dûes dans un délai de 15 jours, après le terme de la mise en demeure adressée au débiteur et restée infructueuse.

Reproduction de la main de la caution des dispositions de l'article 22-1, 1er alinéa de la loi du 6 juillet 1989 : " Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé, au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation."

Fait le à

Signature du bailleur

Signature de la caution